

ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

LYCEE POLYVALENT SAINT-JOSEPH 4 rue du Docteur Brillaud - 79300 BRESSUIRE Tél. 05.49.65.21.33 - Site internet : www.saintio.org

РНОТО

FICHE DE PRE INSCRIPTION EN 3ème PREPA-METIERS

		RENSEIGNEMENTS C	ONCERNANT L'E	LEVE	
NOM de l'élève Prénoms (dans l'ordre de Sexe Da Lieu de naissance	l'état civil) te de naissance/_		Régime souhaité pour la rentrée 2023 : Externe Demi-Pensionnaire Interne D		
Téléphone portable de l'é E-mail de l'élève	lève			Résidant 🗖	
		GNEMENTS CONCERNA	NT LA SCOLABIT	E ANTEDIEUDE	
> 150 OL 100 OL 100		IGNEMENTS CONCERNA	NI LA SCOLARIT		72
→ LES CLASSES SUI\ Années scolaires	<u>/IES</u> Classes	Nom et adresse des éta	hlissements frégue	L'élève est boursier nati ntés oui ☐ non ☐	onal:
2022-2023	0.0000	Nom ce dal esse des ett	ionssements freque	ntes our El non El	
2021-2022	S 	(
2020-2021	:				
2020 2021	-	y			
		RENSEIGNEMENTS CO	NCERNANT LA FA	MILLE	
	m/			Situation familiale:	
Section 15	Représentant lé	iai :	Célibataire [☐ Séparé ☐ Divorcé	
Père et mère Tuteur/trice (1)		Mère (1)		Compliance C Part I	100
		ative (jugement de divorce ou		□ Concubinage □ Pacsé I	
tout autre document)	proce jostile	data dagement de divorce da	Nombre d'en	nfants :	19
Nom de jeune fille Prénom DOMICILE Adresse complète			Nom de jeune fille Prénom DOMICILE Adresse complète	e <u> </u>	
Code Postal			Code Postal		
/ille Féléphone du domicile			Ville	nicile	
Portable			Portable	*	
SITUATION PROFESS Profession précise			SITUATION PR Profession précise	OFESSIONNELLE	
Code de la catégorie socio Nom de l'entreprise et adre	esse professionnelle :			rie socio-prof. [] (1) se et adresse professionnelle :	
Éléphone du travail			Téléphone du trava	ail	
Poste nº Portable			Poste nºPortable		
OI Lable		ŧŝ	Ропаріе		
1) Catégorie sociopro	fessionnelle (Veuille	z reporter le code correspondant à votre caté	gorie socioprofessionnelle)		
AGRICULTEUR EXPLOITANT ARTISAN COMMERICANT ET ASSIMILE CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIE PROFESSION LIBERALE CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE PROFESSION INFORMATION, ARTS, 15 CADRE ADMINIS ET COMMERC DES INGENIEUR - CADRE TECHNICIEN D'E	42 PP 43 RN 44 CI S OU PLUS 45 IN 46 IN 47 TI 47 CI SPECTACLE 52 EI TITREPRISE 53 PP	IOFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR TERMEDIAIRE SANTE-TRAVAIL SOCIAL ERGE, RELIGIEUX TERMED. ADMINI FONCTION PUBLIQUE TERMED. ADMINI FONCTION PUBLIQUE TERMED. ADMINI COMMERCE ENTREPR. CHINICIEN INTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE PLOYE CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL ILICIER ET MILITAIRE PROVE ADMINISTRATIF OF ENTREPRISE	55 EMPLOYE DE COMMERCE 56 SERVICES DIRECT AUX PAF 61 OUVRIER QUALIFIE DANS L' 63 OUVRIER QUALIFIE DANS L' 64 CHAUFFEUR 65 OUVRIER QUALIFIE DANS L' 67 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 60 OUVRIER NON QUALIFIE DA 61 OUVRIER NON QUALIFIE DA 62 OUVRIER NON QUALIFIE DA 63 OUVRIER NON QUALIFIE DA 64 OUVRIER NON QUALIFIE DA 65 OUVRIER NON QUALIFIE DA 66 OUVRIER NON QUALIFIE DA 67 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 68 OUVRIER NON QUALIFIE DA 69 OUVRIER NON QUALIFIE DA 60 OUVRIE	RTICULIERS	MERCANT CHEF ENTR INTERMEDIAIRE

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS — 3ème PREPA METIERS

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LANGUE VIVANTE 1 : ANGLAIS

LANGUE VIVANTE 2 : ESPAGNOL

LYCEE SAINT JOSEPH 4 rue du Docteur Brillaud 79300 BRESSUIRE

Tél: 05.49.65.21.33

Année scolaire: 2023-2024

FICHE MEDICALE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS						
NOM de l'élève : Préno	om : Classe :					
<u> </u>						
	re en ville ☐ Demi-pensionnaire ☐					
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.						
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.						
Représentant légal 1 - NOM :	Représentant légal 2 - NOM :					
Adresse	Adresse					
Tél domicile :	Tél domicile :					
Tél travail :	Tél travail :					
Tél portable :	Tél portable :					
Adresse électronique :	Adresse électronique :					
Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN) et N° de sécurité sociale :	Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN) et N° de sécurité sociale					

Nom et n° de la complémentaire santé :	Nom et n° de la complémentaire santé :					
***************************************	***************************************					
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vo	us prévenir rapidement :					
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orie vers l'hôpital le mieux adapté. La famille						
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
<u>Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa fa</u> transports) seront réglés par la famille et pris en ch						
- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Pe						
- Date vaccination Rougeole, Oreillons, Rubéole : 1ère						
NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traita						
Observations particulières que vous jugerez utiles de pe						
d'urgence : allergies, traitements en cours, précaution						
Vous souhaitez transmettre des <u>informations conf</u> à l'attention de l'infirmière (Madame BILLAUD) ou de						
Votre enfant a-t-il une reconnaissance MDPH (maison o						
Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (projet d'accueil in						
Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAP (plan d'accompage						
Votre enfant a-t-il eu des aménagements particuliers po Si OUI, merci de nous fournir les documents nécessa						



CONTRAT DE SCOLARISATION

Année scolaire 2023-2024

Entre les é	tablissements privés d'enseignement de l'AECB, sous contrat d'association avec l'état,				
Et Monsieu	ur et/ou Madame :				
Demeurant	t à				
Représenta	ant(s) légal (aux) de l'enfant, ou l'étudiant majeur :				
Nom	Prénom entré(e) en classe de				
Il a été con	venu ce qui suit :				
Article 1 -	Objet Le présent contrat a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles le jeune sera scolarisé par le(s) parent(ou le(s) représentant(s) légal(aux) au sein des établissements de l'AECB. L'étudiant majeur est sous sa propresponsabilité.				
Article 2 -	Obligations de l'établissement Les établissements d'enseignement de l'AECB s'engagent à scolariser le jeune pour l'année scolaire en cour L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et/ou d'hébergement selon les cho définis par les familles.				
Article 3 -	Obligations des parents Le(s) parent(s), le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire leur enfant au sein de l'établissement poull'année scolaire en cours.				
	Le(s) parent(s), le(s) représentant(s) légal (aux) ou l'étudiant majeur reconnaît (ssent) avoir pris connaissance de projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.				
	Le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'étudiant majeur reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier présenté.				
Article 4 -	Coût de la scolarisation Le coût de la scolarisation et d'accès aux services de la restauration, de la périscolaire et de l'internat/résidence dont le détail et les modalités de paiement figurent dans la circulaire comptable de l'AECB comprend : La contribution familiale, Le coût du service de restauration, le cas échéant, Le coût du service de périscolaire, facturé au temps consommé. Le coût de l'hébergement : internat, résidence, le cas échéant.				

Article 4 bis- Arrhes – Lycéens et étudiants souhaitant réserver une chambre d'internat.

Pour marquer leur accord, les responsables légaux ou l'étudiant majeur versent des arrhes qui constituent une avance sur l'année scolaire.

Merci de cocher la case correspondante en fonction de l'hébergement choisi :

☐ INTERNAT: 150 € ☐ RÉSIDENCE: 150 €

Article 5 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux ou étudiant majeur sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 - Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire. Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Non-respect du présent contrat et de ses annexes,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

Le coût annuel de la scolarisation, au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Le(s) parent(s) ou le (s) représentant(s) légal (aux) informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter le délai du 30 juin pour informer les parents de la non réinscription de leur jeune pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement).

Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s) ou du (des) représentant(s) légal (aux), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « A.P.E.L. » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du (des) parent(s) ou du (des) représentant(s) légal (aux), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours. Elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord des parents.

Conformément à la loi informatique et liberté et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD – les représentants légaux bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leurs enfants. Pour exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, les représentants légaux ou l'étudiant majeur pourront s'adresser par écrit au chef d'établissement.

Article 8 - Caractère propre

Les établissements de l'AECB sont des établissements catholiques d'enseignement, c'est ce qui a conduit l'autorité de tutelle à remettre à chaque chef d'établissement une lettre de mission. Le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal(aux) ou étudiant(s) majeur(s) reconnaissent le caractère catholique de l'établissement et s'engagent à respecter cette dimension du caractère propre.

Article 9 - Connaissance et acceptation des annexes.

Les parents, responsables légaux ou étudiants majeurs ont pris connaissance et acceptent les modalités définies dans les documents suivants : Règlement Intérieur, Charte éducative de confiance, informations comptables et droit à l'image.

Article 10 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

Fait à Bressuire,	le	
-------------------	----	--



PROCEDURE D'ADMISSION AU LYCEE SAINT-JOSEPH RENTREE SCOLAIRE 2023

Vous avez en votre possession un dossier de préinscription qui vous a été transmis :

- soit par envoi postal (demandé par téléphone ou par courrier),
- soit à la suite de votre inscription télématique (procédure Post-3ème).

Ce dossier complet est à nous renvoyer avant le 30 mai 2023.

Après étude du dossier, l'admission au Lycée Saint-Joseph sera définitive à condition :

- d'avoir été admis dans la classe supérieure par le conseil de classe,
- d'accepter les conditions d'admission du Lycée Saint-Joseph de Bressuire (voir contrat de scolarisation).

Une lettre de confirmation d'inscription vous sera adressée au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin.

Points de vigilance :

- Certaines formations en raison de leur spécificité sont très demandées. Les classes concernées sont :
 - ⇒ 3ème Prépa-Métiers : le dossier d'inscription est à renvoyer complet avant le <u>15 mai 2023</u>
 - ⇒ 1ère année de CAP Signalétique et Décors Graphiques
 - ⇒ Seconde Bac Professionnel AMA Communication Visuelle et Plurimédia
 - ⇒ Seconde Bac Professionnel Métiers de la Mode
 - ⇒ Première D.T.M.S. (Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle)
 - ⇒ Seconde Générale option Création et Culture Design

Par conséquent, le dossier d'inscription est à renvoyer complet avant le **28 avril 2023**. L'admission dans ces classes sera soumise à une étude des dossiers et la famille recevra une réponse à partir du 22 mai.

Les places à l'internat et/ou à la résidence seront affectées par ordre d'arrivée.

Le Directeur du Lycée, J.Y. CHARBONNEAU



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Annee Scolaire 2023 - 2024

PIECES A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Dans la chemise de couleur du Lycée Saint-Joseph

- ☑ les transports (si domicilié en Deux-Sèvres)
- ☑ la fiche spécifique présentant la formation souhaitée

PIECES A REMPLIR PAR LA FAMILLE

- ☑ la fiche de préinscription administrative (feuille jaune)
- ☑ la fiche médicale (feuille rose)
- ☑ le questionnaire médical Dérogation machines (<u>uniquement pour les classes des secteurs Bois et Mode</u>)
- ☑ le contrat de scolarisation (en double exemplaire un pour le lycée, un pour la famille)

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

- ☑ la photocopie de la carte nationale d'identité du futur élève
- une photo d'identité
- ☑ la photocopie des bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente (les 3 trimestres)
- ☑ la photocopie des bulletins de l'année en cours (1er et 2ème trimestres, la photocopie du bulletin du 3ème trimestre devra nous être adressée fin juin)
- ☑ la photocopie de l'attestation de J.D.C. (Journée Défense et Citoyenneté)
- ☑ la photocopie du relevé de notes ou du diplôme obtenu en juin 2023
 (CAP BAC PRO Epreuves Anticipées BAC ...)
- ☑ le règlement des frais de dossier de 30 euros à l'ordre de l'A.E.C.B.*
- ☑ le règlement des arrhes, selon le régime choisi, à l'ordre de l'A.E.C.B.

Pour les classes de :

- ⇒ Seconde générale option Création et Culture Design
- **⇒** Seconde BAC PROF A.M.A. Communication Visuelle et Plurimédia
- ⇒ Seconde BAC PRO Métiers de la Mode
- ⇒ Première Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle
- → 1ère année de CAP Signalétique et Décors Graphiques
- ☑ la lettre de motivation par laquelle le candidat explique son projet

* - Frais de dossier : gratuits pour les Collèges Privés Nord - Deux-Sèvres :

- Saint-Joseph ARGENTONNAY
- * Sainte Agnès AIRVAULT
- * Notre-Dame BRESSUIRE
- * Sainte-Anne MAULEON
- Saint-Joseph PARTHENAY

- * Abbé Pierre NUEIL LES AUBIERS
- François d'Assise CERIZAY
- * Charles Péguy MONCOUTANT SUR SEVRE
- Saint-Joseph SECONDIGNY



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves domiciliés dans la Région Nouvelle Aquitaine

Les familles doivent faire la demande du titre de transport sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine (télécharger le dossier d'inscription)

Pour les élèves domiciliés hors Région Nouvelle Aquitaine

Les familles doivent se rapprocher des services transports scolaires de leur département ou région afin de connaître les démarches à effectuer.

INFORMATIONS PRATIQUES

- La gare de Bressuire (boulevard Clémenceau) se situe à 500 mètres du lycée (environ 5 minutes à pied).
- Les sites pour les Trains et Bus :
 - Les trains et bus SNCF : www.oui.sncf.fr
 - Les bus RDS (Réseau Deux-Sèvres) gérés par la région Nouvelle-Aquitaine : https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/horaires-et-itineraires-https://modalis.fr/fr//
 - Réseau de bus de l'agglomération Bressuiraise : www.trema.agglo2b.fr
- Mi-septembre, avec l'accord de la famille, le lycée pourra communiquer les coordonnées des familles du même secteur géographique pour la mise en place de co-voiturage (coupon à remplir ci-dessous).
- Bressuire est une ville étudiante, vous pouvez également utiliser les sites de co-voiturage

COUPON CO-VOITURAGE

(à compléter et à retourner au Lycée Saint-Joseph - BRESSUIRE)

Nom, Préno	m Responsable légal :
Nom, Préno	m de l'élève :
0	autorisons le lycée Saint-Joseph à transmettre nos coordonnées aux familles de même secteur géographique dans le cadre du co-voiturage
	n'autorisons pas le lycée Saint-Joseph à transmettre nos coordonnées aux familles de même secteur géographique dans le cadre du co-voiturage